COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 27 avril 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

II – AFFAIRES GENERALES

2026 – 21 (2) : Désignation des membres du Conseil Municipal à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Rapport au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une Commission consultative d'évaluation des transferts de charges (CLECT) doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, à la majorité qualifiée des 2/3.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges à chaque transfert de compétence. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, à raison d'un membre titulaire par commune et d'un membre suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, les membres titulaires et suppléants de la CLECT sont nommés par le conseil métropolitain après désignation par les communes.

La commune d'Oberhausbergen doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant par la représenter au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

- Mme Cécile DELATTRE comme membre titulaire,
- M. Pierre-Luc REICHERT en tant que suppléant comme représentant de la commune d'Oberhausbergen au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216703433-20260427-DM2026_04_2